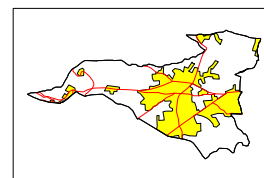


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
GREZIEU LA VARENNE

N° INSEE

69094



DDT 69

Service Planification Aménagement Risques
Unité Procédures Administratives Planification

☎ 04.78.62.50.50

33 Rue Moncey - 69421 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I 1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés constructions et exploitations de pipes lines
		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I 2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I 3	Transport de gaz
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I 4	<i>Transport d'électricité</i>
		A5	Canalisations publiques eau potable		I 5	Transport de produits chimiques
E					I 6	Mines et carrières
		AC1	<i>Protection des monuments historiques</i> 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
		AC3	Réserves naturelles		PM1	Risques naturels (voir plan de prévention spécifique)
G		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM2	Installations classées (voir plan spécifique et règlement).
		Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'armée de l'air		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
N		Ar6	Champ de tir		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
		AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		PT4	Elagage relatif aux lignes télécom
		EL3	Halage et marchepied		T1	Chemins de fer
D		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T4	Aéronautiques de balisage
		EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL10	Parcs nationaux			
E		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Echelle : 1/ 5000e

Etabli : MAI 2010

Modifié

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	GREZIEU LA VARENNE
Saisie le :	08/09/1985
Servitude :	AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
Référence (s) :	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté ... code du patrimoine - livre VI - titre II : monuments historiques : articles L.621-1 à L.624.7. (Loi du 31/12/1913 modifiée).
Service(s) responsable(s) :	SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE 165 rue Garibaldi - BP 3162 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.54.66
Acte(s) institutif(s) :	Ins. M.H. du 07/06/1926. Pas de covisibilité.
Caractéristique(s) :	Est inscrite au titre des M.H. la cheminée située au premier étage du château de la Barge situé à GREZIEU-LA-VARENNE. Pas de périmètre de protection du fait d'une inscription interne à l'immeuble.

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE AC1

- ↳ *Code du patrimoine - Livre VI - Monuments historiques, sites et espaces protégés - Titre II - Monuments historiques : articles L.621-1 à L.624-7 (Loi du 31 décembre 1913 modifiée).*
- ↳ *Code du patrimoine - Livre VI - Monuments historiques, sites et espaces protégés - Titre IV - Espaces protégés - Chapitre 2 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : article L.642-5.*
- ↳ *Code de l'environnement - Titre VIII - Protection du cadre de vie - Chapitre 1er - Publicité, enseignes et préenseignes : article L.581-4 (Loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes complétée).*
- ↳ *Code de l'urbanisme - articles L.410-1 - L.421-1 - L.421-6 - L.422-1, L.422-2, L.422-4 (Code du patrimoine L.621-10) - L.430-1, L.430-8, L.441-2.*
Articles R.410-4, R.410-13 et R.410-14 - R.421-19, R.421-36, R.421-38 - R.422-8 - R.430-10, R.430-12, R.430-15-7 - R.430-26, R.430-27 - R.442-1, R.442-4-8, R.442-4-9, R.442-6, R.442-6-4, R.442-11-1, R.442-12, R.442-13.
- ↳ *Code de l'urbanisme article R.443-9.*
- ↳ *Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, article R.11-15.*

- ↳ *Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 (JO du 09/09/2005) relative aux monuments historiques et aux espaces protégés.*
- ↳ *Loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites..*
- ↳ *Décret 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux ZPPAUP.*
- ↳ *Décret 99-78 du 5 février 1999 relatif à la CRPS et à l'instruction de certaines autorisations de travaux.*
- ↳ *Décret n° 96-492 du 4 juin 1996 modifié instituant des services départementaux de l'architecture. Décret n° 79.181 du 6 mars 1979 instituant des délégués régionaux de l'architecture et de l'environnement.*
- ↳ *Décret n° 84-145 du 27 février 1984 portant statut particulier des architectes des bâtiments de France.*

- ↳ *Décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.*
- ↳ *Décret n° 70-836 du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966, complété par le décret n° 82.68 du 20 janvier 1982 (article 4).*
- ↳ *Décret n° 70-837 du 10 septembre 1970 approuvant le cahier des charges type pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1966.*
- ↳ *Décret du 18 mars 1924 modifié par le décret du 13 janvier 1940 et par les décrets n° 70-836 du 10 septembre 1970 (article 11), n° 8-1006 du 15 novembre 1984.*
- ↳ *Circulaire du 2004-017 du 06 août 2004 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative aux périmètres de protection modifiés autour des monuments historiques (P.P.M.)*
- ↳ *Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative au report en annexe des plans d'occupation des sols, des servitudes d'utilité publique concernant les monuments historiques et les sites.*

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	GREZIEU LA VARENNE
Saisie le :	18/12/1995
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie 44 Avenue Marcel Berthelot 38030 GRENOBLE CEDEX 02 Tél : 04.76.69.34.60 Service exploitant : R.T.E. TERAA Groupe Exploitation Transport Lyonnais 757 rue de Pré Mayeux 01120LA BOISSE Tél : 04.72.01.25.39
Acte(s) institutif(s) :	D.U.P. du 06/03/1986, AP du 10/12/1984 et AP du 26/04/1988.
Caractéristique(s) :	Ligne 2 x 63 KV CHARPENAY - CRAPONNE / CHARPENAY - CRAPONNE - DARDILLY (aérienne et souterraine).

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE I4

- ↳ *Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 27 février 1925, du 13 juillet 1925 (article 298), du 16 avril 1930, la loi du 4 juillet 1935, les décrets du 17 juin et 12 novembre 1938, n° 58-1284 du 22 décembre 1958 et le décret n° 67-885 du 6 octobre 1967, n°71-757 du 9 septembre 1971, n° 73-201 du 22 février 1973.*
- ↳ *Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.*
- ↳ *Ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 (article 60) relative à l'expropriation portant modification de l'article 35 de la loi du 8 avril 1946.*
- ↳ *Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 sur les conventions amiables portant reconnaissance des servitudes de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 et confiant au juge de l'expropriation la détermination des indemnités dues pour imposition des servitudes.*
- ↳ *Décret n° 85.1109 du 15 octobre 1985 modifiant le décret n° 70-492 du 11 juin 1970 portant règlement d'administration publique pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes).*
- ↳ *Décret 93-629 du 25 mars 1993 modifiant le décret du 15 juin 1970 modifié pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 (concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes).*
- ↳ *Circulaire n° 70-13 du 24 juin 1970 (mise en application des dispositions du décret du 11 juin 1970).*